



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du VAL d'OISE  
Canton de PONTOISE  
NEUILLY EN VEXIN

## CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2019

En 2019, le 27 mars, le Conseil Municipal ayant été dûment convoqué, s'est réuni à 19h00, en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. TROTET André, 20 mars 2019

Nombre de conseillers en exercice : 10

(Présents : 9 – Votants : 10 - Absent : 1)

Étaient présents : André TROTET, Michèle VALDELIEVRE, Laurent BOISSY, Martine GERBER, Philippe CAPRON, Antonio DA COSTA, Michel JAMET, Thierry PLECQ, Frédéric MARCHAND

Absent excusée : Laurence DACQUET donne un pouvoir à André TROTET Formant la majorité des membres en exercice.

A été élu secrétaire : Martine GERBER

### 1 Approbation du procès-verbal du 06 novembre 2018

Le Conseil Municipal est appelé à formuler ses observations sur le procès-verbal du 6 novembre 2018. Aucune observation n'étant formulée, Monsieur le Maire le soumet au vote. Le Conseil adopte à l'unanimité des membres présents le procès-verbal du 16 novembre 2019.

### 2 Approbation du Compte Administratif 2018 de la commune

La présentation du Compte Administratif 2018 est faite par le Maire.

**Les membres du Conseil**, en l'absence du Maire, à l'unanimité (8 voix pour),

- statuant sur le compte administratif de la commune,
- après s'être fait présenter les comptes de l'exercice considéré,
- remarquent la concordance de ces comptes tant en dépenses qu'en recettes,
- **approuvent** à l'unanimité ce compte,

- donnent acte au maire de la présentation du compte administratif 2018 de la commune.

### **3 Approbation du Compte de gestion du Comptable**

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif Communal et le Comptes de Gestion du Trésorier de Marines,

Sur le rapport de Monsieur Le Maire qui présente le compte de gestion 2018 transmis à ce jour par le trésorier principal de Marines en charge de la gestion de la Commune. Il indique que ce compte de gestion est conforme à la situation des comptes tenus en mairie.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'année 2018 par le trésorier principal de Marines visé et certifié conforme par l'ordonnateur.**

### **4 Vote des taux d'imposition 2019**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2019, par rapport à 2018, soit :

Taxe d'habitation :	11.60%
Taxe sur le foncier bâti :	4.84%
Taxe sur le foncier non bâti :	119.41%

### **5 Approbation du Budget Primitif 2019**

Monsieur André TROTET présente au Conseil le budget primitif 2019.

Après en avoir délibéré, le budget primitif 2018 est adopté à l'unanimité  
Le Conseil adopte les quatre sections ainsi qu'il suit

Section de fonctionnement : Dépenses =	226 602.11€
Section de fonctionnement : Recettes =	226 602.11€
Section d'investissement : Dépenses =	122 396.78€
Section d'investissement : Recettes =	122 396.78€

### **6 Affectation des résultats 2018 sur BP 2019**

Constatant que le résultat de l'exercice présente :

Un excédent de la section fonctionnement :	84 531.47 €
Un excédent de la section d'investissement :	46 343.51 €
Intégration suite à dissolution syndicat intercommunal :	6 381.89 €

Le conseil municipal décide d'affecter à l'unanimité le résultat de 61 328,53€

Comme suit:

Compte 001 – Excédent d'investissement :	46 888.29 €
Compte 002 – Excédent de fonctionnement :	90 368.58 €

## **7 Attribution des subventions aux associations**

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité décide d'attribuer une subvention aux comités des fêtes de 300€

## **8 Signature d'une convention avec le CIG**

La présente convention a pour objet de la mise à disposition d'un agent du centre de gestion pour une mission de remplacement administratif au sein de la mairie de Neuilly en Vexin.

Le tarif horaire applicable (par journée de 8 heures), précise que la commune participera au frais d'intervention suivant un tarif horaire de 37€, correspondant aux collectivités de moins de 1000 habitants.

Le conseil municipal après avoir délibéré, autorise le maire à signer ladite convention.

## **9 Transfert de compétences au SIARP**

Considérant que la délibération n°2018-23 mentionne une date d'adhésion au 1<sup>er</sup> avril 2019, il est proposé de reporter cette adhésion au 31 décembre 2019 afin de permettre à la commune de finaliser les démarches préalables nécessaires au transfert de compétences envisagé au bénéfice du SIARP.

## **10 Report du retrait du SIAA**

Considérant la nécessité pour la commune de finaliser les démarches préalables nécessaires au transfert de compétences envisagé au bénéfice du

SIARP, propose le report du retrait de la commune du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, demande le report de son retrait du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome au 31 décembre 2019.

### **11 SIARP, Mission d'assistance technique**

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la mise en place des travaux de construction d'une nouvelle STEU et de réseaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le maire à signer cette convention.

### **12 Divers**

**Cimetière** : Refaire constat d'abandon, une proposition de règlement sera adressée aux membres du CM pour avis, finalisation lors du prochain conseil municipal (Michèle Valdelièvre).

**PLU** : suite aux remarques des PPA, les commentaires lors de l'enquête publique, tous ces commentaires sont envoyés au BE LDL qui rectifiera les documents. Lors du prochain CM le 18/4/2019 le PLU sera arrêté.

**Enfouissement** des lignes : Réception définitive le 8 avril à 9h00.  
Remarques à envoyer avant la réunion.

**Elections européennes** : 26 mai 2019, permanences à définir le 18 avril

Permanences du samedi : 6 avril Michèle Valdelièvre, 4 mai André Trotet

**SIAA** : réunion du conseil le 12 avril : Laurent Boissy/Thierry Plecq

**Ecole** : définitivement fermée au 1 septembre 2019, note de l'académie

**Site** : problème d'accès à la dropbox pour envoyer les fichiers, Laurent Boissy est en contact avec UMVO

**Régie recette** : nouveau régisseur à désigner lors du CM du 18 avril :  
Frédéric Marchand et Michel Jamet

**Salle polyvalente** : Possibilité d'avoir un lot de dalles gracieusement  
Laurent Boissy

**Annick Detoc** : Toujours des soucis entre URSSF et CNAV pour finaliser son  
dossier de retraite, Michel Jamet suit le dossier.

**Urbanisme** : Construction 4 grande rue, la réalisation n'est pas conforme  
avec le PC. Pétitionnaire informé, visite déjà effectuée avec le pôle  
urbanisme de la CCVC. Rdv sera pris avec ABF/CCVC à Magny le 11 avril pour  
solutionner la situation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

**ETAT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 27 mars 2019**

**1. Etat de présence**

TROTET André	VALDELIEVRE Michèle
BOISSY Laurent	GERBER Martine
CAPRON Philippe	DA COSTA Antonio
DACQUET Laurence	JAMET Michel
Pouvoir à A Trotet	
MARCHAND Frédéric	PLECQ Thierry

**2. Etat des délibérations**

- 2019-01 : Approbation du CA 2018
- 2019-02 : Approbation du CDG 2018
- 2019-03 : Votes des 3 taxes
- 2019-04 : Vote du Budget Primitif
- 2019-05 : Affectation du résultat 2018
- 2019-06 : Attribution des subventions aux associations
- 2019-07 : Signature d'une convention avec CIG
- 2019-08 : Transfert de compétences au SIARP
- 2019-09 : Report du retrait du SIAA
- 2019-10 : Signature d'une convention avec le SIARP